

COUTUMES, USAGES et MESURES

en la Châtellenie royale d'USSEL

(En grande partie d'après Raymond d'Azéma, 1994, La rive gauche de la Sioule, Tome 1, pages 106, 107 et 108)

On y suivait *"la coutume du pays et Duché de Bourbonnais"*. Les mesures étaient dites d'Ebreuil, de Charroux, de Chantelle et de Gannat, fort rarement de Saint-Pourçain qui dépendait du pays d'Auvergne. On disait aussi *"Mesure-grenier"*.

Mesures de LONGUEUR

- la LIEUE de POSTE valait 2000 toises - la LIEUE TERRESTRE 2400 toises
- la TOISE valait six pieds, soit 1.95 mètre
- la PERCHE valait 22 pieds, soit 7.15 mètres
- le PIED valait 12 pouces, soit 0.32 mètres
- le POUCE valait 12 lignes, soit 27 millimètres
- la LIGNE valait 12 points, soit 2.25 millimètres.

L'AUNE utilisée pour les tissus par les marchands d'étoffes valait 3 pieds, 7 pouces et 10 lignes, soit environ 1.17 mètre.

Mesures de SUPERFICIE

Les mesures courantes de superficies considéraient comme unité de base la surface pouvant être travaillée en une journée sur un terrain donné, et non la surface réelle de ce terrain. Ainsi pour évaluer l'étendue d'un domaine, la surface d'une métairie, on disait: *"au labourage d'une paire, de deux ou de trois paires de bufs"*, pour une parcelle *"Trois, dix ou cent journaux de terre"*.

Parallèlement les mesures arpentées existaient cependant

L'OEUVRE ou OEUVRÉE de vigne, en patois *"l'OBE"* dont le terme est si expressif, correspondait à la tâche que pouvait accomplir un vigneron dans sa journée ; elle correspondait, en moyenne, à 150 toises-carrées, soit 5 ares 70 centiares. Pour la vigne, il y avait aussi *"le paillat"* petite unité de culture et *"les bannées de vendange"* (de banne, panier d'osier servant à recueillir le raisin)

Le système compliqué des QUARTELÉE, SEPTERÉE, QUARTONNÉE, BOISSELÉE, COUPPÉE, ESMINÉE, etc ... était une création administrative; c'était la surface de terrain qui pouvait être ensemencée avec la quantité de grains contenus dans une quarte, un septier, un quarteron, un boisseau, une coupe, une émine.

La PERCHE-CARRÉE valait environ 51,10 mètres carrés; il fallait approximativement deux perches carrées pour faire un are actuel (100 m²).

L'ARPENT était composé de 100 perches-carrées, soit 51 ares 10 centiares; de sorte que deux arpents équivalent quasiment à un hectare métrique (10.220 mètres carrés).

La QUARTELÉE valait environ 1344 toises-carrées, soit 26 ares 18 centiares; ce qui correspond, à peu près, un demi-arpent.

La SEPTERÉE était d'environ 34 ares 20 centiares.

La QUARTONNÉE valait 8 ares 55 centiares, c'était le quart de la Septerée.

Mesures de CAPACITÉ

- 1 - Pour les MATIÈRES SÈCHES : grains, haricots, lentilles, petits-pois ...

Dans notre région de Chantelle, Charroux, Ussel et Etroussat, on mesurait "*au ras*" alors que dans les zones de Moulins et de Montluçon, on mesurait "*au comble*" ce qui produisait un écart important.

Le SEPTIER contenait 2 ESMINES, ou 4 QUARTES, ou 8 QUARTONS, ou 10 BOISSEAUX, ou 24 COUPES ;

Les contenances étaient approximativement : le septier environ 130 litres - L'esmine, 65 litres - la quarte, 33 litres - le boisseau, 13 litres - la coupe, 6 litres et demi –

(Un septier de grains a un poids voisin de 98 kg, soit 200 livres poids ou deux quintaux)

- 2 - Pour le VIN, il y avait :

- le POINSSON de Gannat ou de Saint-Pourçain qui contenait 223 litres, ou 240 PINTES de 0.93 litre

- Le QUART, qui contenait la moitié du poinsson soit environ 111 litres

- Sur table on servait la CHOPINE contenant une demi-pinte soit 0.465 litre.

- 3 - Pour le SEL, qui était exclusivement délivré par les collecteurs de la Gabelle, il y avait :

- le MINOT soit environ 49 kilogrammes

- le DEMI-MINOT

- le QUART de MINOT, soit 12 kg 237 grammes

Mesures de POIDS

L'unité ancienne était la LIVRE-POIDS qui correspondait à environ 489 grammes

Ses multiples étaient :

Le QUINTAL comptait cent livre-poids, soit pour nous 48 kg 950 grammes

Le MILLIER dont le poids équivalait à dix quintaux (un millier de livres-poids)

De tous les instruments de pesée, le plus usité en Bourbonnais fut certainement "*la Romaine*" vulgairement appelée autrefois "*le crochet*". On en trouve encore des neuves dans le commerce (difficilement). Elle se compose d'un long bras gradué en creux sur deux côtés,

muni de deux anneaux de suspension décalés, et d'un seul crochet pour recevoir la charge. Utilisé d'un côté, on pèse les faibles poids. En inversant l'appareil ce qui oblige à utiliser l'autre anneau de suspension, on pèse des charges plus lourdes suspendues au crochet. En fait il y en a de petites jusqu'à 3 ou 5kg, et des moyennes jusqu'à 10 ou 20kg. Ces modèles sont utilisables tenus manuellement. Il y en a aussi de très grosses pour les lourdes charges qui nécessitent d'être suspendues à un support fixe, une poutre par exemple.

La livre-poids avait aussi des sous-multiples :

- le MARC qui valait la demi-livre, soit 245 grammes et contenait 8 onces
- Le QUARTON ou Quarteron-poids d'un quart de livre, soit environ 122 grammes
- L'ONCE correspondant à 1/8 de marc ou à un demi-quarton, soit 30.6 grammes
- Le GROS correspondant à 1/8 d'once, soit 3.8 de nos grammes
- Le DENIER appelé Scrupule, valait un tiers de gros (1,28 de nos grammes)

La MONNAIE

L'unité de compte est la LIVRE-Tournois. Elle est constituée de 20 SOLS, le SOL (ou SOU) valant douze DENIERS. Une livre, c'est de manière immuable 20 sols ou 240 deniers.

Cependant cette monnaie est seulement la monnaie de compte. C'est-à-dire que tout est exprimé dans cette monnaie (prix courants, salaires, contrats, comptabilités diverses, transactions, etc) mais il n'existe pas de pièces métalliques correspondantes.

La monnaie réelle est constituée de pièces en or, en argent, en billon (argent et cuivre) et en cuivre. Toutes ces pièces portent l'effigie du souverain avec une devise en latin, et au revers des éléments décoratifs (blason, fleurs de lys, ou autres). Aucune de ces pièces métalliques n'a de valeur inscrite sur elle. Dans toute transaction il faut donc connaître la valeur relative de ces pièces par rapport à la livre. Et cette valeur d'équivalence est fixée par ordonnance royale. Ainsi lorsque l' /tat souverain a des dettes il lui suffit d'augmenter la valeur de la monnaie métallique par rapport à la monnaie de compte. Ce qui, en fait, est une dévaluation de la livre. Et cette dévaluation permet à l' /tat de décaisser moins d'or et d'argent (pièces métalliques) pour rembourser ses créanciers (créances rédigées en livres).

En sus de la monnaie physique réellement « sonnante et trébuchante » émise par le pouvoir royal circulent aussi en France de nombreuses autres monnaies métalliques étrangères ou provinciales légalement autorisées (Ducats, florins, sterlings, gros de Lorraine, écus de Flandre, etc). Leur valeur est déterminée par le cours du métal précieux qu'elles contiennent. Avoir physiquement en main de l'or ou de l'argent sous forme de pièces incitait beaucoup à rogner ces pièces avec une lime ou une lame de couteau pour recueillir de la poudre de métal précieux, avant de remettre la pièce en circulation. C'est pour pallier cette pratique qu'on prit l'habitude de strier la tranche ou d'y inscrire une devise.

Par ailleurs, lors d'achats courants, il était bien souvent très difficile, voire parfois impossible de payer avec des pièces métalliques de grosse valeur car le vendeur ne disposait que rarement de suffisamment de monnaie. Il était alors nécessaire de passer par un changeur, le plus souvent itinérant. Le changeur commençait par contrôler avec son trébuchet le poids des pièces avant de les échanger contre d'autres en plus petite monnaie. Les pièces de bon aloi étaient conservées pour être remises en circulation, les rognées étaient collectées pour

être refondues.

Faute de changeur et de suffisamment de monnaie métallique disponible, ce qui était fréquent, les particuliers en étaient parfois réduits à régler tout ou partie de leurs achats en nature (blé ou autres grains, journées de travail, etc) ou par billet de reconnaissance de dettes (petits morceaux de papier rédigés sous seing privé.) Ces derniers documents servaient bien souvent au créancier lui-même pour régler ses propres achats. Ainsi ces billets s'échangeaient beaucoup car les gens se connaissaient et connaissaient donc le débiteur signataire du billet..

Parallèlement on comptait alors non par dizaines, mais par douzaines ou par vingtaines. Ainsi pour dénombrer, on disait et on écrivait couramment: quatre-vingts, cinq-vingts, huit-vingts, ou treize-vingt livres, pour dire 80, 100, 160 et 260 livres. Il nous est resté quatrevingt et l'hôpital dit des quinze-vingts. On disait : huit-vingt et deux livres cinq sols pour, en expression décimale actuelle : 162,25 livres. (5 sols = 1/4 de livre).

Cette dualité monétaire (monnaie de compte et monnaie réelle métallique) obligeait à jongler entre pièces de diverses valeurs effectivement détenues et coût affiché en monnaie de compte. Mais ceci ne semble pas avoir été un problème pour nos ancêtres, malgré les valeurs pas toujours entières des diverses pièces en circulation.

En 2012 Thierry Sabot a publié une très intéressante étude concernant la monnaie de nos ancêtres (*La valeur des biens, niveau de vie et de fortune de nos ancêtres - éditions Thisa - collection contexte- 2012*). Pour information nous reproduisons ci-dessous son tableau donnant les noms des principales pièces de monnaies physiques qui ont circulé en France et leurs valeurs exprimées en unités de compte au fil des siècles. Les dates sont celles de la première frappe.

Périodes	Pièces en OR	Pièces en ARGENT	Billon (B) et cuivre(C)
16 ^{ième} siècle	Écu (1457) = 33 sous Henri (1550) = 50 sous	Teston (1514) = 10 sous Franc (1575) = 1 livre	Liard (1467) = 3 deniers Denier(1577)=1/12de sol
17 ^{ième} siècle	Écu = 5 livres 4 sols Louis (1640) = 10 livres Lis d'or (1655) = 7 livres	Écu (1641) = 3 livres Lis (1655) = 20 sous	Liard (1654) = 2 deniers Sous (1674) = 5 liards
18 ^{ième} siècle après 1726	Demi-louis = 12 livres Louis = 24 livres Double louis = 48 livres	1/20 d'écu = 6 sols 1/10 d'écu = 12 sols 1/5 d'écu = 1 livre 4 sols Demi-écu = 3 livres Gros écu = 6 livres	Demi-sol (B) = 1 sol Sol (B) = 2 sols Gros sou (C) = 1 sol ½ sou (C) = 6 deniers Liard (C) = 3 deniers
19 ^{ième} siècle. après 1803	20 francs(1803)= 20livres 40 francs (jusqu'en 1839) 50 F et 100 F (1855) 10 F (1895)	¼ de franc(1803)= 5 sous ½ franc = 10 sous 1 F germinal = 20 sous 5 franc = 100 sous	Pièces anciennes restant utilisées jusqu'en 1830 Centimes (1853) en bronze (1,2,5 et10 c.)